

## Fermeture exceptionnelle des sous-préfectures de Condom et Mirande



Fermeture exceptionnelle des sous-préfectures de Condom et Mirande

Les sous-préfectures de Condom et de Mirande seront exceptionnellement fermées au public comme suit :

**Sous-préfecture de Condom** : du mardi 2 janvier au vendredi 5 janvier 2018 inclus

**Sous-préfecture de Mirande** : le jeudi 28 décembre 2017 et le mardi 2 janvier 2018

Les informations relatives à vos démarches administratives sont consultables sur les sites suivants: [service-public.fr](http://service-public.fr), site Internet de l'Etat dans le Gers : <http://www.gers.gouv.fr>